

## **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière de la Ville de Danville

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2022-06 est de 3126;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 324;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 9.

Je déclare

- que le règlement 2022-06 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

-----



Marie-Pier Dupuis, DMA, CRHA  
Directrice générale et greffière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)